

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/38 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2014/37</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 114

Votants : 118 (dont 4 pouvoirs)

POUR : 76 (74.51%)

CONTRE : 26 (25.49%)

ABSTENTION : 16

Le dix-neuf mai deux mille quatorze, à 19h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 07/05/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Présents ayant pris part aux votes: *Mesdames* Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Christine DAPPE ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Brigitte GERARD ; Christelle HERBAY ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Maryvonne LENFANT ; Patricia LESUEUR ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Louise NOIRANT ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Magalie ROGER ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Régis BARRE ; Thierry BAUSSART ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Joël CARRE ; Michel CARTELET ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Gilles COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Vincent FLEURY ; René FRANCAERT ; Régis GAVART ; Vincent GAVART ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Eric HAULIN ; Philippe HENRY ; Christian HULOT ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Gilles LEJEUNE ; Patrick LESOILLE ; Christian LONGHAIS ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Jean-Eric MANESSE ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Alain MEUNIER ; Christian MIELCAREK ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Georges PINCON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Michel RATAUX ; Bruno RAUSSIN ; Damien RENARD ; Thierry RENAUX ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION

Représentés: Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Raoul MAS ; Monsieur Benoît SINGLIT donne pouvoir de vote à Madame Agnès BEGNY ; Monsieur Dominique THOREL donne pouvoir de vote à Monsieur Frédéric MATHIAS ; Monsieur Bruno VALET donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Marc LOUIS.

Objet: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24/04/2014

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 24/04/2014 transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant l'erreur de rédaction relevée en page 2 et correspondant au nombre de suffrages exprimés au cours du deuxième tour de scrutin pour le vote du Président ;

Considérant l'erreur relevée en page 8 et correspondant au résultat du vote sur les indemnités de fonction aux Présidents et Vice-Présidents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté ADOPTE le compte rendu de la séance susvisée en modifiant le texte suivant :

« Election du Président » - Deuxième tour de scrutin (page2)

Le Président, doyen de l'Assemblée, a invité l'assemblée à procéder au second tour de l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

.../...

Page 2/2 – Délibération n° DC2014/37 du 19/05/2014

Chaque membre du Conseil Communautaire a remis fermé son bulletin de vote dans l'une des urnes prévues à cet effet, sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	123
Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés	123
Majorité absolue.....	62

Ont obtenu :

M Francis SIGNORET 63 voix

M Frédéric MATHIAS 60 voix

M. Francis SIGNORET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

INDEMNITES DE FONCTION AUX PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS (page 8)

« Vu les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Président et des Vice- Présidents des Communautés de Communes, issus des articles L. 5211-12, R. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur un taux applicable aux valeurs maximales variant selon la population du groupement ;

Considérant que la Communauté de Communes compte au 1^{er} janvier 2014 une population totale comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Considérant que le taux maximal pour cette strate de population correspond à 48,75 % de l'indice brut 1015 pour le Président et à 20.63% de l'indice brut 1015 pour les vice-présidents ;

Sur proposition du Président qui vise à n'appliquer que 85 % du montant maximal applicable, le Conseil de Communauté :

DECIDE que l'indemnité du Président est fixée à 41.44% du montant de référence,

DECIDE que l'indemnité des vice-présidents est fixée à 17.53% du montant de référence,

PRECISE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Cette délibération est acceptée à 118 voix POUR, 01 voix CONTRE et 03 ABSTENTIONS.

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

21 MAI 2014